

Dossier Covid 19 – Club sportif – Mesures sanitaires

Piscine Communale Saint-Ghislain

-

03/12/20



Saint-Ghislain Sports ASBL

16, avenue de l'Enseignement 7330 Saint-Ghislain

Centre sportif local intégré reconnu par la Communauté française

Tel : 065/62 13 64 Fax : 065/62 13 66

E-mail : secretariat@sgsports.be

Site : www.sgsports.be

Table des matières

1. Introduction.....	3
2. Période d'accueil.....	3
3. Cheminement et mesures	3
a. Arrivée.....	3
b. Vestiaires au bord de bassin	3
c. Bord de bassin et pratique sportive	3
d. Sortie d'eau	3
e. Sortie du complexe.....	3
f. Mesures particulières entraîneur et les + de 12 ans.....	4
4. Rappel	4
5. Annexes.....	5

1. Introduction

Suite aux dernières mesures prises par le gouvernement, le protocole de fonctionnement spécial COVID ci-dessous s'applique strictement. Il est sujet à évolution en fonction des situations que vous rencontrerez sur le terrain. N'hésitez pas à faire remonter vos remarques (animation@sgsports.be) afin que nous puissions l'adapter si nécessaire.

Seuls les enfants de 12 ans ou moins peuvent pratiquer leur activité sportive.

2. Période d'accueil

L'accueil des sportifs se fait en dehors du complexe par la personne responsable du groupe. Les sportifs rentrent tous en même temps et se dirigent vers les vestiaires collectifs (aucun vestiaire individuel). L'attente de l'heure d'entraînement se fait dans les vestiaires et non en bord de bassin.

3. Cheminement et mesures

a. Arrivée

Voir point 2 (Période d'accueil). Ne pas oublier de fermer le vestiaire collectif avec le verrou. Les sacs restent dans le vestiaire. Désinfection des mains avant l'entrée dans le complexe.

b. Vestiaires au bord de bassin

L'entraîneur vérifie si les espaces penderie et sanitaire sont libres afin de faire sortir son groupe en particulier aux heures du public. L'entrée vers la piscine se fait par le côté des douches homme (voir signalisation). La douche et le pédiluve sont obligatoires. Toutes les douches sont accessibles sauf aux heures publiques (1 sur 2). Le pédiluve est également obligatoire pour l'entraîneur.

c. Bord de bassin et pratique sportive

Les regroupements sont autorisés du côté des plots (grande profondeur).

Aucun prêt de bonnet et maillot par la piscine.

Si le nageur doit aller aux toilettes, celui-ci effectue la circulation imposée par les signalisations (sortie par douches femme et entrée par douches homme).

d. Sortie d'eau

La sortie d'eau se fait via le côté des douches femme. La douche est obligatoire (une pression maximum).

e. Sortie du complexe

Le port du masque est obligatoire à la sortie des vestiaires pour les personnes de 12 ans et plus.

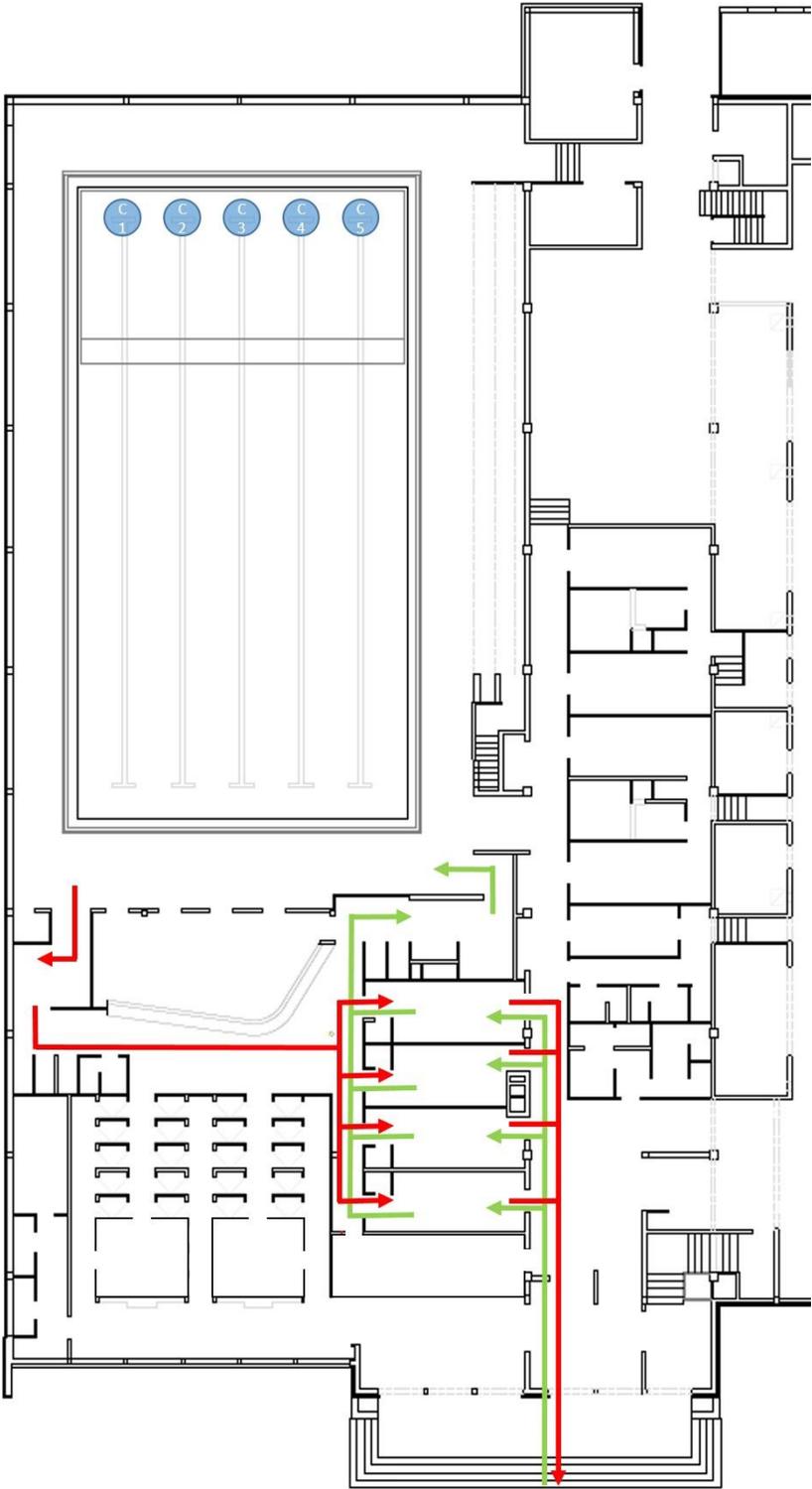
f. Mesures particulières entraîneurs

Le port du masque est obligatoire pour les entraîneurs de l'entrée à la sortie du complexe sportif (y compris pendant l'entraînement).

4. Rappel

- Groupes de maximum 50 sportifs
- Une personne doit être uniquement chargée de la surveillance (sauveteur)
- les entraînements du matin doivent respecter l'horaire prévu, c'est-à-dire entrée à 06h10-06h15 et aucune sortie du bassin autorisée avant 07h30 afin de permettre aux techniciennes de surface d'effectuer leurs tâches sans être dérangées
- Respect des règles d'or (distanciation, ...).

5. Annexes



→ Sens d'entrée
→ Sens de sortie